

Cette rentrée commence par des annonces attendues sur le calendrier du bac : repousser les épreuves de spécialités est une bonne décision mais pas sans conséquences. Il va falloir très rapidement annoncer aux personnels les conditions à venir de déroulement des épreuves afin qu'ils puissent se projeter sereinement dans cette année scolaire. D'un point de vue pratique, l'organisation des centres de correction s'annonce complexe à mener. Sur la forme, nous déplorons la cacophonie autour de ses annonces, néfaste pour la confiance qu'accorde les personnels aux institutions ministérielles.

Autre sujet majeur pour le SEA-UNSA : la crise d'attractivité du métier d'enseignant. Crise dont l'ampleur et l'urgence donnent l'impression d'être tout juste découvertes alors qu'elles sont le résultat d'un lent mais irrémédiable processus à l'œuvre depuis 20 ans. Les fausses mesures de revalorisation salariale annoncées et le pacte enseignant ne suffiront évidemment pas à la régler. Le problème est complexe puisque les enseignants manquent de reconnaissance à la fois sociale, financière et institutionnelle. Sur cette question, qu'en sera-t-il dans l'enseignement agricole des concertations annoncées à l'éducation nationale sur l'attractivité du métier ?

En lien avec ce sujet, que penser des annonces sur le déroulé de la formation continue en dehors des cours ? La réduire ou la contraindre serait dangereux car dissuasif dans un temps où les besoins en formation n'ont jamais été aussi criants. Le SEA-UNSA demande au contraire que les modalités de formation continue des enseignants de l'EA soient préservées et qu'elles soient même amplifiées et généralisées sur la question de la transition écologique.

Autre problématique essentielle et pourtant à peine esquissée en cette rentrée : l'école inclusive. Des mesures décidées dans le cadre de la Conférence nationale du handicap attendent pourtant d'être mise en œuvre. Sur ce point, le SEA-UNSA est opposé à la création d'un métier d'accompagnant à la réussite éducative, cadre d'emploi regroupant AE et AESH. L'accompagnement est un métier qui ne doit pas se confondre avec ceux de la vie scolaire. Le SEA-UNSA continue à demander la création d'un véritable corps de fonctionnaire pour les AESH.

Cette rentrée est aussi celle de la réforme de la voie professionnelle pour laquelle l'enseignement agricole a conservé en grande partie son autonomie. Allons-nous malgré tout déclinier certaines des mesures d'accompagnement de la réforme ? en particulier le parcours de consolidation pour les sortants de bac pro en BTS ? Pédagogie mise à part, cette réforme va avoir un impact certain sur le paysage de la formation professionnelle scolaire qu'il faut anticiper. De nouveaux acteurs arrivent (école de production, OF privé) accompagnés de nouvelles modalités de certification (développement des formations de spécialisation et du bac +1) : la concurrence pour les EPL va s'accroître.

En outre, l'impact de la RVP sur les politiques régionales en matière de pilotage de la carte des formations professionnelles est potentiellement important. Il justifie d'autant plus une forme de contractualisation ou de conventionnement pour favoriser la déclinaison des politiques publiques du MASA au niveau régional. Conventionnement sur l'offre de formation mais pas seulement, la question du financement des exploitations et des ateliers technologiques des EPL est aussi centrale. Rappelons que le recours aux AMI reste inégalitaire, que ce soit l'AMI CMA ou ceux plus habituels des Conseils régionaux. Les EPL ne peuvent pas répondre de manière égale en fonction de leur santé financière ou de leur compétence en la matière.